

LA FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES DE 1952

Où en est la préparation olympique ?

150 millions pour 1952

Pour la préparation et la participation de la France, 150 millions sont inscrits au budget de 1952. Ce crédit serait ainsi réparti : environ 1/3 pour la préparation olympique, et 2/3 pour la participation. Ces sommes permettront à la délégation française de se présenter à Oslo et à Helsinki dans les meilleures conditions.

Sur la proposition de M. Claude Lemaître, 25 millions viennent d'être débloqués et versés aux intéressés, car la Direction générale veille à ce qu'aucun retard dans les paiements ne mette en difficulté, au cours de leur préparation, les Fédérations ou les Clubs. Au cours de la récente discussion du budget de l'Education nationale, l'Assemblée vient d'accorder les 125 millions restants nécessaires à la représentation française aux Jeux.

7 millions attribués directement aux Clubs

On sait que 20 millions avaient été attribués par le Gouvernement en 1951 pour la préparation olympique. Après étude, la Direction générale de la Jeunesse et des Sports a réparti une somme de plus de 12.000.000 de francs entre les Fédérations et 7 millions entre les clubs intéressés à la préparation olympique. C'est la première fois que les Sociétés sont ainsi directement subventionnées à ce titre, pour des athlètes nommément désignés. Voici du reste la répartition générale des 20 millions octroyés en 1951 et déjà reçus par les intéressés :

| | Fédérations | Clubs |
|------------------------|-------------|-----------|
| Athlétisme | 2.000.000 | 3.000.000 |
| Aviron | 1.400.000 | 300.000 |
| Basket | 300.000 | 400.000 |
| Boxe | 250.000 | 100.000 |
| Canoë | 600.000 | 200.000 |
| Escrime | 600.000 | 200.000 |
| Gymnastique | 600.000 | 250.000 |
| Haltérophilie | 300.000 | 150.000 |
| Hockey | 100.000 | 150.000 |
| Lutte | 350.000 | 350.000 |
| Natation | 1.000.000 | 1.200.000 |
| Sports équestres | 350.000 | |
| Sports de glace | 730.000 | 200.000 |
| Ski | 2.400.000 | |
| Tir | 500.000 | 500.000 |

Afin de permettre à la Fédération Française de Ski de préparer le déplacement de l'Equipe de France à Oslo, la Direction générale lui a en outre versé dès maintenant un million en complément des sommes attribuées jusqu'ici sur les crédits 1951.

La Commission administrative constituée par M. Gaston Roux, délégué du Gouvernement, a tenu jusqu'à ce jour plusieurs réunions auxquelles assistait M. Armand Massard, président du Comité olympique français, ainsi que plusieurs membres du Bureau.

Les questions de déplacement, d'hébergement et de nourriture restent les préoccupations importantes de la Commission que préside M. l'Inspecteur général Desrois du Roure.

En ce qui concerne le logement, le délégué à la presse auprès du Comité Finlandais a fait état, lors de son précédent voyage à Paris, de la construction du village olympique qui sera terminé en mars et où sont prévus les locaux destinés à accueillir la délégation française.

Quelques difficultés se sont élevées pour régler les problèmes posés par la nourriture de la délégation. On sait que les Finlandais ont prévu un vaste restaurant, divisé en 6 compartiments, qui pourra recevoir 1.500 convives. Ce restaurant utilisera le procédé du « self service ». Ce système, en honneur à l'étranger, conviendrait mal à nos représentants. Aussi la Direction générale et le C.O.F. ont-ils demandé que dans

le restaurant commun un emplacement spécial soit réservé aux athlètes français ; ils ont en outre demandé que la cuisine soit taite par un cuisinier français totalement indépendant.

L'habillement et la présentation de la délégation ont fait l'objet d'études. Le Directeur général, M. Gaston Roux, a insisté pour que la tenue vestimentaire des athlètes français soit impeccable, des décisions ont déjà été prises dans ce sens, en plein accord avec le C.O.F. A la suite des démarches M. Schumacher, Inspecteur honoraire des Sports, qui avait été chargé de se mettre en rapport avec la Fédération nationale de l'Habillement, plusieurs maquettes de tenues vestimentaires ont été soumises à la Commission.

L'accueil à Helsinki

Le C.O.F. et la Direction générale ont reçu la visite de M. Costes, attaché olympique à Helsinki, qui a donné quelques précisions quant à l'organisation des Jeux d'Eté et des détails qui peuvent intéresser ceux qui ont l'intention de se rendre en Finlande.

M. Costes a rendu hommage à l'effort du Comité d'organisation, qui fait le nécessaire pour que tout soit prêt à temps.

Un Comité d'accueil français a été constitué. Il sera installé dans un local de la Légation de France et disposera de 15 interprètes. D'autre part, M. Costes a obtenu la mise à la disposition de la délégation française, par le concessionnaire de Renault, de 6 « Frégates ».

Un gros effort est accompli en ce qui concerne le logement. Helsinki compte en effet encore 25.000 habitants qui doivent loger dans des abris. Ils prendront possession après les Jeux des immeubles qui abriteront les délégations étrangères.

Les athlètes seront couchés sur des lits comportant sommier métallique et matelas en crin végétal. D'autre part, les fenêtres seront voilées par des rideaux... noirs, car à l'époque des Jeux la nuit en Finlande a une durée de 2 heures 30 à 3 heures.

Le prix d'une chambre chez l'habitant est d'environ 1.500 marks finlandais. Actuellement, le mark est coté 1 fr 50, mais il est envisagé de mettre, durant les Jeux, le mark touriste à la parité du franc, c'est-à-dire, 1 mark pour 1 franc.

Le Comité finlandais a obtenu l'exemption du visa pour les passeports et des démarches sont faites afin d'obtenir que la carte olympique soit considérée comme passeport, mais le résultat paraît problématique.

Nous conseillons aux sportifs ayant l'intention de se rendre en Finlande en voitures, de se renseigner auprès des Compagnies de Navigation pour le transbordement de leurs véhicules. De sérieux embouteillages sont à craindre, en effet.

Quant aux coureurs cyclistes devant participer à la course sur route, ils devront se munir de boyaux très résistants car les routes sont recouvertes de graviers et les crevaisons risquent d'être nombreuses.

Professeurs... " Anciens " de l'E.N.S.E.P. ...
n'oubliez pas qu'il existe une **ASSOCIATION SPORTIVE** fonctionnant dans le cadre de l'**ÉCOLE...** et que ses **MEMBRES HONORAIRES** assurent l'équilibre de son budget.

Adressez votre cotisation au Trésorier :

M. MASARATI, Intendant
C. C. P. 4.936-45 PARIS

